



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la DENDRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :

- Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 20 MARS 2014 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE L'ESCAUT-LYS COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION

PASH DRESSE PAR :

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Social : 41, Rue de la Concorde - B-4800 VERVERS
 Tél : 087 324 400
 Siège Administratif : 1416, Avenue de Stasart - B-5000 NAMUR
 Tél : 081 251 930

Namur, le 01 DEC. 2016

Alain TABART
 Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

Jean-Luc MARTIN
 Président du Comité de Direction de la SPGE

Feuille n° 1/17 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
 Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif
 habitât ou équip. communaires, aménagement différs, loisirs, activités économiques

Assainissement autonome
 habitât ou équip. communaires, aménagement différs, loisirs, activités économiques

Assainissement transitoire
 habitât ou équip. communaires, aménagement différs, loisirs, activités économiques

Cas particuliers
 Assainissement collectif hors zone urbanisable
 Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
 Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
 Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

| | existant | en cours de réalisation | en projet | inexistant |
|--------------------------|----------|-------------------------|-----------|------------|
| Collecteur gravitaire | — | — | — | — |
| Collecteur sous pression | — | — | — | — |
| Egout gravitaire | — | — | — | — |
| Egout sous pression | — | — | — | — |

Cas particuliers : — — — — — Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'exutoires

| | existant | en cours de réalisation | en projet | inexistant |
|---|----------|-------------------------|-----------|------------|
| Conduites d'exutoires (repression non exhaustive) | — | — | — | — |

Ouvrages d'assainissement et de démergement

| | existant | en cours de réalisation | inexistant |
|------------------------|----------|-------------------------|------------|
| Station d'épuration | — | — | — |
| Station de pompage | — | — | — |
| Station de démergement | — | — | — |
| Bassin d'orage | — | — | — |

Cas particuliers : — Station d'épuration à déclasser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DGO3

Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

Eaux de surface
 Cours d'eau
 Plans d'eau
 Cours d'eau
 Navigable 1re catégorie 2e catégorie
 3e catégorie non classé Cours voûté

Zone de baignade
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
 Natura 2000

Limite naturelle
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DGO4

Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394
 Origine des données cartographiques : SPW-DGO3 / SPW-DGO4 / IGN
 Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 1/17)

Modification n°04.02: Commune de ELLEZELLES - Rues de Beaufaux et Mont

Feuille n° 1/17